

Département de médecine familiale

Université d'Ottawa

Nom de la police:	Changements aux horaires de rotation des résidents
Approuvé: Approuvé par:	PG exec
Date de la dernière révision: Date prévue pour la révision:	Décembre 2022
Département de contact:	P/G Directeur de programme dfmpgmanager@uottawa.ca

Objectif:

Le but de cette politique est de fournir aux résidents un mécanisme leur permettant de demander des changements aux horaires de rotation.

Politique:

Les résidents peuvent demander des changements d'horaire tout en reconnaissant que l'hôpital et ses services sont essentiels et qu'ils ont une responsabilité professionnelle en matière de soins aux patients, de sécurité des patients, de qualité des soins et d'accès aux soins.

Le processus de création de l'horaire comprend le travail à l'intérieur de nombreuses contraintes et exigences des services, de l'espace clinique, des précepteurs communautaires, ainsi que la gestion des demandes de formation des résidents, ainsi que des mesures d'adaptation. En raison de ce qui précède et des répercussions importantes qu'un changement demandé peut avoir, l'hoaire est considéré comme définitif une fois publié par les coordonnateurs de l'unité.

Si un résident trouve un échange direct avec un autre résident et que les deux personnes en conviennent, le coordonnateur et le directeur de programme de l'unité examineront la demande.

Dans le cas d'un changement de rotation qui ne concerne que la rotation des résidents en médecine élective, rurale ou familiale, le directeur, le précepteur et le coordonnateur de l'unité examineront la demande.

Toutes les demandes mentionnées ci-dessus doivent être soumises au coordonnateur de l'unité au moins trois blocs avant les autres demandes de changement de rotation de service seront refusées.

Toute demande de modification du calendrier touche d'autres services et dépend donc également de l'approbation de tout autre service.

Applicabilité: La présente politique s'applique à tous les résidents du programme de résidence du Département de médecine familiale.

Remarque: Cette politique est distincte de la politique de changement de rotation du Bureau de l'éducation médicale postdoctorale